Dernière Heure

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 23 juin.

M. Brisson a présenté cette après-midi les nouveaux ministres à M. Félix Faure.

Celui-ci a signé les décrets portant la constitution du ministère.

Les décrets paraîtront à l'*Officiel* demain.

Les décrets nommant les sous-secrétaires paraîtront plus tard.

Le texte de la déclaration ministérielle sera arrêté dans le Conseil demain après midi.

ROUBAIX

UN DRAME AU VITRIOL

Toujours Eros. — Une fillette qui promet. — Rivalité sans jalousie. — Les farces de Vénus. — Vengeance de femme. — Au poste. — A l'hôpital.

Hier après-midi, vers 1 h. 1/2, la rue des Longues-Haies, à Roubaix, a été le théâtre d'un drame sensationnel au vitriol.

Une jeune fille, de mœurs légères, a voulu se venger de son amant en lui jetant du vitriol à la figure.

Elle a réussi à brûler une rivale qui lui a envoyé à la figure, le reste du liquide contenu dans le récipient.

Les deux femmes ont été assez grièvement brûlées, elles sont ainsi que l'amant, en traitement à l'hôpital (ce dernier pour un cas spécial.

L'histoire est assez scabreuse à raconter et nous prions nos lecteurs de nous pardonner si nous enveloppons les détails de circonlocutions destinées à ne pas effaroucher la pudeur chère à Bérenger.

Les personnages du drame

Au n° 235 de la rue des Longues Haies habite la famille Vandame, dont le chef, Pierre Vandame, est marchand de pommes de terre frites.

Dans cette maison, habite, comme servante (?) Angèle Baillieu, âgée de 19 ans, bambrocheuse de son métier.

Dans la même maison habitait jadis, Joseph Vandamme, 18 ans, liseur, résidant actuellement rue de la Perche, cour Briez, n° 4.

Joseph Vandamme avait depuis quelques années pour maîtresse, une fillette de 16 ans 1/2, nommée Odile Plateau, épincheuse, qui avait été pendant quelque temps et jusqu'à samedi dernier, demoiselle de magasin dans un débaliage de chaussures de la Grande-Rue, vis-à-vis de la rue du Collège.

Le drame

Il paraîtrait que Joseph Vandame, qui souffrait, depuis quelques jours d'une maladie « spéciale » avait accusé sa maîtresse de la lui avoir communiquée. De plus, il avait, d'après la déclaration d'Odile Plateau, manifesté l'intention de la quitter.

Or donc, hier vers 1 h. 1/2, sachant son amant au 235 de la rue des Longues-Haies, Odile Plateau prit un canon en verre et elle alla acheter chez M. Hennebique, quincaillier, rue de Lannoy, pour quinze centimes de vitriol.

Ainsi « armée », elle se rendit rue des Longues-Haies et demanda à parler à Vandame.

Ce dernier, lui voyant en main le liquide corrosif, refusa la conversation qu'il jugeait dangereuse pour lui.

Puis sur la promesse qu'il ne lui serait rien fait, il consentit à rejoindre Odile Plateau.

Mais alors, Angèle Baillieu se jeta sur Vandame qu'elle embrassa d'après Odile, lui défendit de bouger et le couple se mit alors à la faire « amarvoyer » (sic).

Odile se mit en rage et brisa deux grandes vitres de la fenêtre du rez-de-chaussée. Ces carreaux ont 65 centimètres de longueur sur 40 de largeur, et en les brisant, la jeune fille se coupa assez gravement au poignet.

Puis, comme elle avait été jetée à la rue, elle ouvrit la porte de la maison et lança le liquide à son amant qui ne fut pas atteint.

Angèle Baillieu s'était jetée vis-à-vis de lui et elle reçut une partie de l'acide sulfurique sur la tête et à la joue droite.

Prise de rage à son tour, elle s'élança sur Odile Plateau et lui administra une raclée peu ordinaire, puis apercevant le canon qu'Odile avait déposé sur le rebord de la fenêtre, et qui contenait du vitriol, elle le lui vida sur la tête.

Odile fut grièvement brûlée au sommet du crâne, aux oreilles et dans le cou.

On s'empressa de séparer les deux femmes et pendant que l'amant se rendait à l'hôpital pour soigner son cas spécial, les vitriolées furent conduites chez M. le docteur Merifer, rue de Lannoy, où un pansement leur fut appliqué immédiatement.

Au poste

Angèle Baillieu a été reconduite provisoirement rue des Longues-Haies, 235, en attendant son transport à l'Hôtel-Dieu qui a eu lieu vers 4 heures.

Quant à Adèle Plateau, elle a été conduite au poste du 3e arrondissement, rue Ste-Elisabeth, où l'interrogatoire a eu lieu.

Elle a déclaré qu'elle n'en voulait pas à Angèle Baillieu et que si elle avait une vengeance à tirer de son amant c'est parce qu'elle savait qu'il la trompait, qu'il l'accusait d'être la cause de la maladie dont il souffrait et que si elle se conduisait mal c'était de sa faute.

A l'hôpital

A 5 heures 1/2 nous nous présentons à l'hôpital et nous voyons l'inculpée. C'est une petite femme, déjà vieillotte, à la figure douceureuse et à la physionomie peu intelligente.

Elle nous a déclaré qu'à quatorze ans elle avait été enceinte des œuvres de Vandame et que son enfant avait vécu quatre mois.

Depuis elle avait encore été enceinte de lui, mais elle avait fait une perte.

La jeune fille ne se montre guère émue. Néanmoins elle a manifesté un profond regret de l'acte qu'elle avait commis.

« Je voulais l'effrayer, dit-elle en parlant de Vandame, mais pourquoi s'est-il amusé à me faire « amarvoy » en embrassant Angèle et en riant de *mi*; j'ai perdu la tête et j'ai tout jeté. Quand on prend une fille aussi jeune que *mi*, on ne l'appelle point « *pourrisse* » et on ne la lâche nin ! »

Odile Plateau, habite chez sa sœur, 37, rue St-Amand.

Elle a exactement 16 ans et 4 mois ; son père se nomme Omer Plateau et sa mère Léonie Ponthieu ; elle est originaire de Roubaix.

Ce drame sensationnel a produit une émotion considérable dans le populeux quartier et une foule énorme a stationné toute la soirée devant le numéro 235 et devant le poste de police.

Comme bien l'on pense les commentaires allaient leur train, étant donné surtout que les personnages sont tous trois à l'hôpital.

Bien que les brûlures soient assez graves, aucun organe n'a été atteint et les deux héroïnes en seront quittes pour quelques cicatrices et une perte de cheveux.

G. L.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PARTI OUVRIER

Ce soir, à 8 heures 1/2, assemblée mensuelle du Parti Ouvrier, au local « La Paix ».

L'ordre du jour étant très important, tous les membres des groupes sont invités à ne pas y manquer.

La baisse des Salaires

A l'usine Wattel, rue du Moulin. — Les promesses bourgeoises. — Depuis que Motte est élu !...

Les salaires augmenteront si je suis élu ! disait M. Motte quand il était candidat. Les ouvriers commencent à s'en apercevoir. Presque partout on les taquine davantage qu'auparavant. C'est tout ce qu'ils ont gagné à avoir élu le millionnaire patron à face d'ogre.

Au tissage Wattel, rue du Moulin, les ouvriers ont été désagréablement surpris hier. Et le fait est qu'il n'y a pas lieu pour eux d'être satisfaits.

Depuis plus de six mois, ils font un article « popeline six lames ». Ce tissu est fait à l'excentrique sur deux métiers; il a 44 duites au pouce et est payé 13 centimes 3/4 au mètre.

Les tisserands trouveront peut-être que c'est bien payé, mais il faut que nous disions que le métier bat deux fois pour une duite, pour le décroisage des fils. De sorte que, bien que le tissu n'ait que 44 duites au pouce, le métier bat 88 fois pour faire cette longueur.

C'est en somme des 22 duites au quart de pouce à 13 centimes 3/4 du mètre. On voit que ce n'est pas un prix extraordinaire.

Les patrons du tissage de la rue du Moulin ont trouvé que ce prix était pourtant trop élevé. Hier, ils ont monté des chaînes semblables au tissu dont nous parlons, mais avec un duitage plus fort. Au lieu de 44 duites, il y en a 50. C'est à-dire que le métier battra pour le nouvel article 100 fois au pouce. Et le prix a été au même taux. De sorte que, les tisserands feront maintenant des 25 duites pour 13 centimes 3/4.

Ils sont allés trouver le gérant, M. Lehembre pour réclamer contre la baisse de salaire excessive qu'on leur impose. Ce sous-patron n'a trouvé que cette réponse typique: « Le tissu que vous faites va se vendre moins cher que l'autre parce que les matières employées sont de qualité inférieure. Alors, vous comprenez qu'il faut nous rattraper. »

C'est-à-dire que ce sont les ouvriers qui toujours sont victimes. C'est sur leurs salaires que MM. Wattel vont se rabattre pour pouvoir faire la concurrence. Car, les ouvriers le verront sous peu, on diminuera les 44 duites. On dira peut-être qu'on s'est trompé en les payant 13 centimes 3/4, bien que depuis plus de six mois, comme nous le disons plus haut, les ouvriers soient occupés à ce travail.

Au peignage Motte, on supprime des ouvriers et on les remplace par des « hommes de fer ». Dans les autres usines on baisse les salaires.

Et au 8 mai, des travailleurs croyaient, d'après les promesses qui leur avaient été faites, que le chômage allait diminuer et les salaires augmenter s'ils votaient contre le Parti ouvrier.

Combien déjà ils doivent s'apercevoir qu'ils ont été trompés !

L. BAILLEUL.

ADJUDICATIONS

Hier matin à 11 heures a eu lieu les adjudications suivantes : le bureau était formé des citoyens H. Thérin, adjoint au maire, A. Dujardin et A. Lombart, conseillers municipaux.

1° Travaux de mise en état de viabilité de la rue de Barbieux, conformément au projet adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 12 novembre 1897.

Le devis s'élève à la somme de 15.500 fr. y compris celle de 380 fr. 64 pour dépenses imprévues, cautionnement à verser ; 515 francs.

1er tour, MM. J. Desplanque à Roubaix, 6 p. 0/0, L. Honoré, à Roubaix, 2 p. 0/0 Degrève François à Quesnoy-sur-Deûle, 1 p. 0/0, Carette-Duburcq, à Roubaix, 4 p. 0/0, G. Tiberghien à Roubaix, 6 p. 0/0.

2e tour, MM. J. Desplanques à Roubaix 7,15 p. 0/0 G. Tiberghien à Roubaix 7,15 p. 0/0.

3e tour : MM. J. Desplanques à Roubaix, 8,10 p. 0/0, déclaré adjudicataire ; G. Tiberghien, à Roubaix, 7,50 p. 0/0.

— 2. L'autre adjudication est relative au pavage de préaux d'écoles communales.

Ce devis s'élève à la somme de 15,500 francs, y compris celle de 1256 fr. 33 pour dépenses imprévues.

M. L. Honoré, entrepreneur à Roubaix a été déclaré adjudicataire au prix du devis ; M. Carette-Duburcq à Roubaix, avait soumissionné avec 4 0/0 d'augmentation sur le prix du devis.

L'ACCIDENT DU CARTIGNY

A la suite d'une enquête sommaire faite par la police, le Parquet a prescrit une enquête judiciaire au sujet de l'accident de Cartigny survenu dans les constructions de la Ruche roubaisienne et dont cinq ouvriers ont été victimes.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

ACCIDENT RUE DE LEUZE

Un accident est survenu hier après-midi dans une maison de la rue de Leuze. Un jeune ouvrier de 16 ans, Emile Hespel, travaillant pour le compte de M. Adolphe Six, entrepreneur, rue du Pile, est tombé dans l'escalier et s'est fait de multiples contusions à la tête.

Il a reçu les soins du docteur Bole, puis a été ensuite reconduit à son logement rue Beaurewaert, 9, estaminet Witteboile. Les blessures ne sont heureusement pas graves.

LE CIRQUE-HIPPODROME

Un cirque-hippodrome est installé depuis hier, boulevard Gambetta. La troupe a fait hier soir, vers 7 heures, une sortie en ville, avec de nombreux chars, des écuyers, écuyères, porte-fanions à cheval, musiciens, le tout comprenant environ cent personnes, cinquante-et-un chevaux, et deux énormes éléphants.

Comme bien l'on pense, cette cavalcade a fait sensation en ville et une bande de gamins a suivi le cortège pendant tout le parcours.

LES CONTRAVENTIONS

Dix contraventions ont été dressées hier : passage dans un champ de blé, 2; ivresse, 6; musique dans un cabaret sans autorisation, 1; embarras de la voie publique, 1.

IVRESSE ET REBELLION

La police a arrêté lundi soir, à 9 heures, rue de Tourcoing, le nommé Dejaens Julien, âgé de 25 ans, finisseur, demeurant rue de Tourcoing, 125, pour outrages envers l'agent Doyen et rebellion.

L'inculpé a été écroué au poste du 4e arrondissement.

BRIS DE CLOTURE

Lucien Duiry, 19 ans, visiteur de pièces, demeurant rue Solférino, a été arrêté pour avoir, étant ivre, lundi matin, brisé à l'aide d'un pavé, la vitrine de M. Lemaitre, patissier, rue de Mouvaux.

Les dégâts s'élèvent à environ deux cents francs.

Le bruyant disciple de Bacchus a été écroué au poste du 2e arrondissement.

UNE DOUBLE ARRESTATION

La police a procédé hier à l'arrestation des nommés Jules Rether, 25 ans et Louise Precq, 18 ans, marchands ambulants.

Ces individus mettaient en vente, dans la rue de l'Ommelet des caricatures obscènes. Ils seront poursuivis pour outrages aux bonnes mœurs.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Un accident est survenu le 28 juin, à 9 heures du matin, chez MM. Hannart frères, apprêteurs, rue des Champs, 42, au nommé Olivier François, 39 ans, mécanicien, demeurant rue des Longues-Haies, 101.

La blessure consiste en une plaie profonde du pouce de la main gauche faite en arrangeant un métier d'apprêt.

Il en résultera une incapacité de travail de 8 à 10 jours, d'après M. le docteur Derville.

— Un accident est survenu le 27 juin à 11 heures du matin à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, au nommé Victor Debaeker, 23 ans, débourreur, rue de la Basse Masure, 48.

Cet ouvrier a été blessé au petit doigt de la main droite en procédant au remontage d'une carde.

La blessure est une plaie contuse de l'annulaire droit dont la guérison demandera 15 jours d'après M. le docteur Butruille.

— Un accident est survenu le 27 juin à 10 h. 1/2 matin sur la voie publique, rue de Lannoy, au nommé Masse Henri, 20 ans, homme de peine, rue des Longues Haies, cour Bonté Platel, ouvrier travaillant pour le compte de M. Nuyts et Cie, mécanicien, rue Inkermann 53-55.

Cet ouvrier a été trouvé inanimé et présentait lors de la visite du docteur des symptômes de péritonite (pâleur de la face, vomissements, pouls très petit).

Le docteur Lepers ignore et ne peut pas dire que ce soit le résultat d'un accident.

IVRESSE ET VIOLENCES

Cyrille Vinckier, journalier, âgé de 20 ans, demeurant rue Richard Lenoir, a été arrêté pour ivresse manifeste et violences sur la personne de Mme X... cabaretière, rue du Nouveau Monde.

LA GUERRE

C'est la guerre aux savons grossiers et contrefaits ;
Vaissier la continue avec un tel succès,
Que bientôt son *Congo* restera seul au monde,
Avec les fins et purs parfums dont il l'inonde.

Le gars Billoult, au savonnier-parfumeur.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Union Fédérale. — Ce soir, mercredi 29 juin inscription des pigeons pour le grand concours de Bordeaux organisé par L'Union Fédérale et donné au siège de la société Le Vautour établie chez M. Dupont Boulevard d'Armentières, en face de l'établissement Vanoutryre.

200 fr. de prix d'honneur plus deux magnifiques régulateurs aux deux premières séries de deux pigeons non désignés.

Mise 3 fr. par pigeon dont 1 fr. 50 pour frais donnant droit aux prix d'honneur et aux régulateurs.

Mise supplémentaire à 5 fr. Coordonnées système Vandenderghe. Tout amateur ne possédant pas ce mode de métrage sera pointé gratuitement.

Ce concours est offert aux amateurs-domiciliés dans un rayon de douze kilos mètres au lieu de six primitivement fixés.

Dimanche 3 juillet, concours sur St-Just, organisé par la société « Le Pigeon Voyageur », chez M. Dernoncourt, angle des rues du Fontenoy et de la Lys.

100 fr. de prix d'honneur et un régulateur. Métrage gratuit.

Fédération du Centre. — TOURS. — Organisé chez E. Douis Delannoy, place du Trichon.

Lâché 483 pigeons à 6 h. 30, beau temps.

1er Lefebvre Ducatieau. 2 p, 2e Desmarchelier 1 p, 3e Assemaine 8 p, 4e Renard 1 p, 5e Ghesquière 1 p, 6e Florin 1 p, 7e Rockia 1 p, 8e Hennion 6 p, 9e Leuridan 2 p, 10e Michon H, 11e Blonde 2 p, 12e Brocquevielle 6 p, 13e Laloy 5 p, 14e Fournier 1 p, 15e Lefèvre 4 p, 16e Carrette 1 p, 17e Duhem 1 p, 18e Salembier 3 p, 19e Belleville 4 p, 20e Delmotte 3 p, 21e Vergin 5 p, 22e Mercier 1 p, 23e Debaudringhien 1 p.

24e Mortier. 25e Lagache 6 p, 26e Delporte 1 p, 27e Leuridant 2 p, 28e Deldalle 3 p, 29e Masure 4 p, 30e Roher 1 p, 31e Flipo 4 p, 32e Leuridan 2 p, 33e Castelain h, 34e Dehal, 35e Haquette 4 p, 36e Lefebvre 2 p, 37e Welcomme 2 p, 38e Courouble 2 p, 39e Bouton, 40e Charlet 2 p, 41e Ducatteau 3 p, 42e Dujardin 2 p.

43e Duvivier. 44e Dujardin 4 p, 45e Dessauvages 4 p, 46e Elie Catteau, 47e Dujardin 1 p, 48e Aroyaeys 1 p, 49e Castel 3 p, 50e Duvivier, 51e Delsbarre, 52e Perrourt, 53e Desbarbieux, 54e Six Aossut, 55e Dervaux, 56e Clément.

Poule hors concours à 10 fr. — Masure à 12 h. 23.

Le premier pigeon a été constaté à 12 h. 10' 19, avec une vitesse de 1183 m. 64 et le dernier à 12 h. 48 04, avec une vitesse de 1086 m. 68.

Fédération du Centre. — CHANTILLY. — Donné chez Honoré, rue Paul-Bert, à Croix lâchés 176 pigeons à 6 h. 40, vent sud, par Robert, convoyeur. 1er Mordac, 2 p, 2e Vanderspiegel V 3 p, 3e Spiltorens, 4 p, 4e Delbarre, 3 p, 5e Decock 3 p, 6e Mayore 1 p, 7e Dhal Léon 1 p, 8e Gillo 1 p, 9e Duponchelle 1 p, 10e Hancq 1 p, 11e Crépin, 12e Dupont, 13e Tarville, 14e Dupont, 16e Honcq, 16e Duhamel, 17e D'Palluin.

Le premier pigeon a été constaté à 9 h 48", avec une vitesse de 1122,55 à la minute et le dernier à 10 h. 0526 avec une vitesse de 841,99 à la minute.

Union Fraternelle. — CHANTILLY, organisé chez Dubreucq, rue d'Oran. Lâché 440 pigeons, par Robert, convoyeur.

1er H. Heulst U 4 p, 2e Carré 3 p, 3e Six 2 p, 4e Deffrennes 1 p, 5e Desrumeaux, 6e Hélin 1 p, 7e Losfeld 1 p, 8e Vercleven 1 p, 9e Marcy, 10e Bombaud 5 p, 11e Huveau 5 p, 12e Marcy H, 13e Hélin 4 p, 14e Vanquathum.

15e Salembier 2 p, 16e Dubuy 1 p, 17e Dubuy 1 p, 18e Salembier 3 p, 19e Vandaele 3 p, 20e Deplechin 3 p, 21e Hazebrouck 1 p, 22e Leloose, 23e Deffrennes 1 p, 24e Six 1 p, 25e Desbarbieux 4 p. 26e Heulot 1 p, 27e Salembier 1 p, 28e Hespelle 1 p, 29e Vandaele 3 p. 30e Recauffe 1 p, 31e Six-Rochu, 32e Rammaert, 33e Watteau, 34e Haustraete, 35e Nys-Bochu, 36e Baas, 37e Lathuy, 38e Lepoutre, 39e Rucquoi, 40e Vandestraten.

Régulateur Pierre Marcy. Le premier pigeon a été constaté à 12 h. 14 m. 08 avec une vitesse de 1004.84 et le dernier à 12 h. 27 m. 56 avec une vitesse de 939 m. 12.

WATTRELOS

Avis aux bouchers. — Les bouchers, qui pendant le 1er semestre de cette année ont fourni de la viande aux indigents sur bons délivrés par l'administration du bureau de bienfaisance, sont priés de remettre leurs mémoires au secrétaire de l'établissement charitable.

Leurs factures seront payées aux conditions du cahier des charges.

Clinique du Dr A. DELATTRE

ACCOUCHEUR DE LA MATERNITÉ BOUCICAUT

Maladies de grossesse, maladies des femmes et des enfants

CONSULTATIONS GRATUITES les mardi, jeudi et samedi, à 3 heures

87, rue de Tourcoing, ROUBAIX

CROIX

Tararaboum... d'Hospice ! — Des patriotes convaincus, ce sont les membres de la Commission de l'Hospice nommés par le Préfet.

M. Florin n'est-il pas le Président de l'*Union sociale et patiotique* ? M. Couturier n'y est-il pas chef de section ? M. Pluquet, M. Delvoie ne brillent-ils pas parmi les plus influents de cette ligue auprès de laquelle celle des Guise n'est que de la crotte de chien ?

Il est donc bien avéré, bien démontré, plus que prouvé que ces personnages sont d'ardents patriotes.

Eh ! bien, voilez-vous la face, messieurs les membres de l'Union sociale et patriotique, couvrez-vous le corps d'un cilice, flagellez-vous les côtes, rasez-vous la tête et marchez pieds-nus dans la cendre brulante : ces impeccables, ces cœurs ardents, ces convaincus, ces lys purs viennent de faire un furieux croc-en-jambe aux principes qui vous guident.

Oui, électeurs bonasses enrégimentés dans l'Union Sociale et Patriotique, on vous pose un nouveau lapin, cependant que, parmi vous, il en est dont la mère, la femme ou la fille cherche vainement une occupation pour subvenir à ses besoins.

Apprenez donc que ces messieurs ont engagé une nouvelle servante à l'hospice: si les vôtres tirent la langue, consolez-vous: la nouvelle venue nous tombe de Belgique.

Voilà vos têtes de colonne, voilà vos chefs de file, patriotes besogneux de Croix !!!

Eh ! bien, c'est du propre !

Et le jour, prochain peut-être, où vous verrez la croix de l'ordre de Léopold resplendir sur les poitrines des administrateurs de l'hospice de Croix, en récompense des faveurs accordées aux sujets du roi des Belges, munissez-vous de sirop d'orgeat pour vous gargariser les gorges devenant quelquefois sèches à force d'acclamer les dirigeants de l'U. S. et P.

P. S. — Pour aller au devant d'un démenti possible, voici le nom de la servante :

Vervaecke Marie-Léontine, née le 20 avril 1870 à Dadezeele (Belgique).

Autorisations de bâtir. — Voici les nouvelles autorisations accordées :

M. Planquart, une maison, route Nationale, n° 14.

M. Augustin, deux maisons avenue Lenôtre.

Hurage d'accotements. — Par arrêté préfectoral en date du 24 juin, la commune de Croix est autorisée à disposer de 3500 pavés provenant de la route départementale n° 15 pour être employés au pavage des accotements du chemin d'intérêt commun n° 112 de Croix à Mouscron.

Erratum. — Dans la lettre du citoyen Desbarbieux que nous avons insérée il faut lire pour les prix offerts :

33,60 — 33,50 — 33,25 etc., et non pas 33,50 — 33,50 — 33,25, etc.

Une scène de ménage. — Dimanche soir, vers 6 h. 1/2, les gardes Delfortrie et Rogé, de service à la ducasse St-Pierre, furent avisés qu'un expulsé, nommé Prosper Debied, était revenu à son domicile rue Chevreul. Ils s'empressèrent de s'y rendre et trouvèrent cet individu en train de briser son mobilier et de battre sa femme qu'il menaçait avec un énorme couteau, occasionnant par cette scène un rassemblement considérable.

A la vue des gardes il tenta de s'échapper mais il put être appréhendé au collet par les gardes qu'il bourra de coups de pied et de coups de poing. On dut le ligotter solidement pour l'emmener au violon.

Amélioration du chemin 112. — Par arrêté préfectoral en date du 24 juin, la commune de Croix est autorisée à réemployer pour le pavage des accotements du chemin d'intérêt commun n° 112, 6,400 pavés provenant de la réfection de chaussées de la route départementale n° 14 et du chemin d'intérêt commun n° 112.

Carrousel. — On nous informe qu'un brillant carrousel sera donné au profit des pauvres le 24 juillet prochain dans la rue Kléber.

Le succès remporté l'an dernier par une fête du même genre, a engagé les organisateurs à la renouveler cette présente année. Nous faisons de sincères souhaits pour son entière réussite.

Série de contraventions. — C'était dimanche la ducasse de la place St-Pierre, ce qui explique les surréchauffements de cervelles. C'est ainsi que pour avoir causé du tapage à une heure et demie, rue Thionville, que le nommé Charles Delcourt, âgé de 33 ans, rue de la Limite, s'est vu dresser contravention.

Le sieur Wartel Gabriel, âgé de 22 ans, demeurant rue de Lille, 14, a récolté également un procès-verbal pour ivresse et scandale. Le cabaretier qui lui a donné à boire nommé Florin Alphonse, rue Kléber, n'a pas été oublié et il devra aller expliquer en simple police les raisons qui l'ont poussé à contrevenir au règlement sur l'ivresse publique.

Arrestation. — Un mandat d'amener ayant été lancé contre le jeune Dubar, âgé de 17 ans, sans domicile fixe, la police a pu le pincer avant-hier à la ducasse de St-Pierre.

Le père de ce jeune vaurien a obtenu qu'on l'incarcère pour une durée de trois mois au titre de correction.

Un sauvage. — Hier lundi vers midi et demie un individu qui passait Grande Rue s'avisa de frapper à tour de bras sur des chevaux qui stationnaient en face de la maison d'Etienne Watteau. Ces animaux sous la douleur se cabrèrent tellement qu'ils brisèrent la mangeoire qu'ils avaient devant eux.

Accourus au bruit les conducteurs de ces chevaux furent également frappés par le forcené que le garde Rogé, requis, eut grand'peine à mener au violon.

L'homme arrêté feint de ne pas comprendre le français et n'a pas encore décliné son état-civil.

Une bataille. — Deux jeunes gens en goguette se sont pris de querelle vers midi et demi, au coin de la rue Vauban et ont échangé de nombreux coups.

L'un d'eux, nommé A. Catel, demeurant rue Neuve, a pu être arrêté et transféré à la prison municipale.

Conseil municipal. — Le jeudi 30 courant à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu une réunion du conseil municipal.

Ordre du jour : 1. Cantines scolaires (denrées). — 2. Publicité sur les candélabres de l'éclairage public. — 3. Donation à la chapelle de secours du Crédhet, avis du conseil. — 4° Demande d'un instituteur marié. — 5. Dépenses imprévues (compte-rendu). — 6. Indemnité de surveillance des cantines scolaires. — 7. Caisse des cantonniers 10 fr. par an. — 8. Arrêté général de police.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 28 juin 1898

Naissances

Fernande Pipart, rue de la Potennerie, 10. — Paul Deroubaix, rue des Fosses, 30. — Suzanne Josserand, rue du Fresnoy, 69. — Claire Brenuin, boulevard de Cambrai. — Suzanne Plouvier, rue Recrot, maisons Dillies, 40. — Béatrix Foubert, rue de Blanchemaille. — Jeanne Vannoste, rue de Blanchemaille. — Louis Bernard, rue Ste-Thérèse, 69. — Léon Poppe, rue de l'Ommelet, 51. — Fernand Monnier, rue Jacquart, 78. — Georges Scalbert, rue du Coq Français, 176.

Décès

Léon Bleuse, 15 ans, rue de Maubeuge, 95. — Bertrand Anne, 33 ans, rue de Gênes, 12. — Oscar Honoré, 28 ans, rue St-Laurent, cour St-François, 32. — Jules Beague, 41 ans, rue Blanchemaille. — Georges Vanwalleghem, 22 ans, rue Blanchemaille. — Hélène Fremaux, 50 ans, rue Vauban, 41.

TOURCOING

TRAVAUX COMMUNAUX

Nous croyons savoir que l'autorité supérieure vient d'approuver le projet d'achat d'une propriété rue de Gand, propriété appartenant à M. Desurmont où vont être aménagés les locaux devant servir aux tribunaux de commerce et de justice de paix, à la prudhommie, etc.

RÉUNION DE COMMISSION

La Commission militaire s'est réunie hier soir à la mairie pour examiner plusieurs demandes d'exonérations présentées par des pères de famille appelés à accomplir une période de vingt-huit jours.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Tourcoing se réunira vendredi prochain, 1er juillet à huit heures.

DÉMISSION DE M. TACK, CONSEILLER MUNICIPAL

On nous annonce la démission de M. Tack, conseiller municipal.

Cela fait quatre sièges vacants au conseil municipal. Celui de M. Demouveaux, décédé, et ceux de MM. Delayaire et Lemaire, démissionnaires.

ACCIDENTS D'USINE

A l'usine Alphonse Pollet, rue de Bradfort, le nommé Faillet, 17 ans, tisserand, demeurant rue des Chats Huants, 35, à Roncq, a eu l'index droit écrasé entre l'échasse et la poitrinière de son métier.

Le docteur Delgrange a donné des soins. Il évalue l'incapacité de travail à un mois environ.

***

A la filature Legrand et Cie rue d'Austerlitz, le nommé Jean Vanthournout, 13 ans, bacleur, demeurant rue de Lodi, a eu le pouce gauche pris entre l'arrêt du charriot et le butoir d'un métier à filer.

L'incapacité de travail qui résultera de cet accident est évaluée à quinze jours. Docteur Brunet.

***

A l'usine Vanzeveren, le nommé Gustave Libbrecht, 30 ans, a eu un doigt de la main droite blessé en retirant de la laine d'un métier gill-box.

Le docteur Bourgeois a prescrit un repos de dix jours.

***

Chez M. Charles Six, rue du Chateau, un ouvrier emballeur, le nommé Jules Mullier, 17 ans, demeurant rue de la Latte, a été blessé au talon droit par un cabrouet en fer.

Le docteur Vanneuville a prescrit un repos de huit jours environ.

GRÈVE DE RATTACHEURS

Une trentaine de rattacheurs de l'usine Desurmont, rue du Cimbale, se sont mis en grève hier matin en réclamant une augmentation de salaires.

Une entrevue a eu lieu entre les ouvriers et le directeur de l'usine, mais elle n'a donné aucun résultat.

ACCIDENT DE MACHINE

Un accident de machine est survenu hier matin à l'usine Tiberghien, rue d'Alma, et a déterminé le chômage de tous les ouvriers au nombre de cinq cents environ.

Les réparations nécessaires ont pu être faites dans la journée d'hier et le travail sera repris ce matin.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie a éclaté hier matin, chez M. Catteau, tailleur, 71, rue Ste-Barbe.

Le feu a pris à un amas de chiffons et a été déterminé par un fer à repasser que M. Catteau avait laissé sur sa table de travail.

Les pompiers, prévenus par téléphone, se sont immédiatement transportés sur les lieux, mais ils n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts s'élèvent à cent francs environ.

Quatre serins qui se trouvaient dans la pièce où le feu a pris ont été asphyxiés par la fumée.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira ce soir, à huit heures, chez le citoyen Gustave Deflo, rue de Gand.

ARRÊTÉES POUR FRAUDES

Les préposés Lemaire et Colin ont arrêté hier au pavé du vinage deux ouvrières les nommées Elisa H. 20 ans et Maria D. 21 ans, au moment où elles cherchaient à introduire en Francedeux kilogs de Café vert.

MORT SUBITE

Hier après-midi, vers quatre heures et demie, la nommée Clara Dutriez, âgée de 43 ans, demeurant aux Trois-Pierres, revenait d'avoir été faire une course pour sa mère lorsqu'arrivée près de son domicile, elle s'affaissa tout-à-coup sur la chaussée, perdant le sang en abondance par la bouche.

Des voisins coururent immédiatement à la recherche d'un médecin, mais ce fut peine perdue, la pauvre femme était morte. Les constatations d'usage ont été faites par M. Besson, commissaire de police. On attribue la mort de Clara Dutriez à la rupture d'un anévrisme.

VISITE DES BEURRES ET MARGARINES

M. le directeur général des Douanes a adressé, en date du 23 juin, la circulaire suivante :

« Un arrêté ministériel du 13 juin courant, publié par le *Journal Officiel* du 19, délègue comme chimistes-experts pour l'analyse des échantillons de beurre et de margarine prélevés en vertu de la loi du 16 avril 1897 :

MM. Dugast, directeur de la station agronomique d'Alger.

Vuaflart, directeur du laboratoire de chimie agricole de Boulogne-sur-Mer.

LILLE

Réception triomphale

des Trompettes "Les Travailleurs" et de l'Harmonie de Fives-Lille

C'est hier soir que les vainqueurs du concours musical de Neuilly et du Mans, ont été reçus par la ville de Lille. Une grande banderolle portant ces mots ; « Honneur aux vainqueurs de Neuilly-sur-Seine et du Mans », avait été placée à l'entrée de la rue Faidherbe.

Le Café des Voyageurs, géré par le citoyen V. Deplanck, était superbement illuminé.

Dès 8 heures, la foule arrive devant la gare et envahit peu à peu, la place de la gare, et l'avenue Faidherbe, où la circulation devient bientôt très difficile.

Le Cortège

A 9 heures précises, le cortège s'ébranle, la musique des pompiers ouvre la marche par un brillant pas redoubli, puis la fanfare les Amis réunis de Wazemmes, la Lyre des Travailleurs, les membres du théâtre socialiste, la chorale les Amis du Vieux-Lille, la jeune fanfare de Moulins-Lille, les trompettes les Travailleurs, l'Harmonie de Fives-Lille, la fanfare et la chorale de l'Union de Lille, et dans l'intervalle des sociétés de très nombreux porteurs de palmes et de bouquets.

La foule était immense : rue de la Gare place du Théâtre, rue du Marché-aux-fromages, Grand'Place et place de Rihour. Il nous est difficile de l'évaluer, mais nous ne croyons pas exagérer en disant que 20,000 personnes au moins étaient venus fêter le retour de nos glorieux musiciens.

A la Mairie

Les Sociétés font leur entrée à la Mairie au son de la Marseillaise, jouée par la musique des Sapeurs-pompiers. Elles sont reçues par le citoyen Delory, maire, entouré des citoyens Dupied, Staes-Brame, Guesquière, adjoints, et Vaillant, Guffroy, Derasse, Beaurepaire, Lemesre-Neuviart, Clément, Barez, conseillers municipaux, Devernay, conseiller général.

M. Tavernier, secrétaire de l'Harmonie de Fives, présente le chef et les membres de sa société.

Le citoyen Delory félicite l'Harmonie de ses succès et dit qu'il est heureux de voir les Sociétés de Lille unies par un bon esprit de solidarité, il leur souhaite de nouveaux succès dans l'avenir.

M. Tavernier remercie le maire de son excellent accueil. Des cris de : « Vive Delory » sont poussés, mais le maire fait remarquer que le seul cri qui doit être entendu aujourd'hui est celui de ; « Vive Lille ! »

La fanfare *Les Amis réunis de Wazemmes*, joue un morceau très applaudi, puis le citoyen Lepoutre présente la fanfare des trompettes : *Les Travailleurs*,

Le citoyen Delory est heureux des succès de l'excellente et jeune fanfare : il dit que la journée du 26 juin restera dans les annales de la ville de Lille à cause des grands succès remportés dans toutes les branches de l'art musical.

Le citoyen Goudin, président de la société, remercie la municipalité de la réception triomphale qui a été faite aux vainqueurs du concours de Neuilly et qui les récompense des grands efforts faits depuis 10 mois par les trompettes.

Le citoyen Delory exprime l'espoir que l'exemple donné aujourd'hui sera bientôt suivi par toutes les sociétés de Lille, puis il propose de boire à la santé de tous.

La jeune fille du citoyen Béghin de l'Union de Lille, présente un bouquet au citoyen Goudin, et fait un compliment très flatteur pour les Trompettes et pour le citoyen Delory.

Tous ces discours sont vigoureusement applaudis de l'assistance qui s'entasse dans la salle des séances du Conseil municipal. Puis le champagne circule et les verres se choquent aux cris de « Vive Lille. »

Les bouquets

Nous avons signalé les très nombreux porteurs de bouquets qui figuraient dans le cortège. La fanfare des trompettes a reçu des palmes de l'Union de Lille, du Parti Ouvrier, du Comité du Mont-de-Terre, de l'Avenir social de Fives, du citoyen Lepoutre, président d'honneur des Trompettes, d'un groupe d'amis, de la Chorale les Lièvres, de la Lyre des Travailleurs, et 34 bouquets. L'harmonie de Fives-Lille a eu également de nombreux bouquets et palmes, ent